



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Dans le cadre du chantier de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que du programme culture-tourisme (à vocation sociale et solidaire),

La Ligue de l'enseignement, fédération du Pas-de-Calais, et la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC) lancent un

appel à candidatures
en direction des artistes plasticiens

en vue d'une résidence-mission d'appui artistique
(MiAA)

**du 18 mars au 5 avril,
et du 22 avril au 10 mai 2019**

(coupure durant les vacances scolaires)

au Centre d'accueil et d'éducation à l'environnement
Les Argousiers
à Merlimont, dans le Pas-de-Calais.

1. QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE-MISSION D'APPUI ARTISTIQUE (MiAA) ?

Une résidence-mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

Elle est appelée à venir soutenir, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles, tout un réseau professionnel en activité dans la région Hauts-de-France et en charge ou en responsabilité d'un public précis, ici, en l'occurrence, un public de jeunes.

L'objectif est de créer une forte relation entre ce réseau professionnel et un artiste en résidence, en son sein, afin de beaucoup s'apporter mutuellement, d'inclure en profondeur les faits artistiques et culturels dans les pratiques et missions quotidiennes du réseau et de construire ensemble des temps très diversifiés de rencontre et d'actions au bénéfice du public dont le réseau s'occupe au quotidien.

Si, en ces objectifs, l'expérimentation artistique est largement convoquée, une résidence-mission d'appui artistique ne peut se confondre toutefois avec une résidence de création. Il n'y a, en ce cadre, aucune commande d'œuvre ni enjeu de production.

http://www.cndp.fr/crdp-ille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_octobre_2016.pdf

Il s'agit, en tous cas, d'un dispositif clairement au service du parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) qui doit être aujourd'hui garanti, à chaque enfant, adolescent et jeune adulte et qui prend appui sur ses différents temps (scolaire ou universitaire, péri et hors scolaire ou universitaire...).

S'il privilégie tout aussi clairement l'entrée formation-échange entre professionnels il n'en est pas moins assorti d'applications immédiates en faveur de la jeunesse que ces derniers encadrent/accompagnent.

2. CADRE DE LA RESIDENCE-MISSION

CALENDRIER

Le présent appel à candidature a pour objet une résidence-mission d'appui artistique (MiAA) en direction des **artistes plasticiens**, se tenant **du 18 mars au 5 avril, et du 22 avril au 10 mai 2019** (coupure durant les vacances scolaires).

Il est porté à la connaissance des candidats qu'une autre MiAA, en direction des artistes chorégraphes et de la danse, est prévue au centre Les Argousiers du 20 mai au 28 juin 2019. Cette dernière fait l'objet d'un second appel à candidature consultable dès maintenant.

OBJECTIFS

Les objectifs fixés aux deux résidences-Mi.A.A. qui vont se déployer au / à partir du centre des Argousiers, au cours de deux périodes différentes et confiées à deux artistes différents, sont pleinement conformes aux attendus du dispositif :

1) l'établissement d'une relation privilégiée entre chaque artiste-résident et les différents personnels travaillant au sein ou à la périphérie du centre d'accueil et d'éducation à l'environnement. Ces personnels incarnant la permanence en un lieu de séjour qui, par définition reçoit de manière momentanée (pour une semaine, en général) des groupes de jeunes, mais aussi parfois de moins jeunes (voir ci-après).

C'est la totale complicité interprofessionnelle qui peut s'organiser entre ces personnels et chaque artiste-résident qui garantit la réussite d'une résidence-Mi.A.A. Ce dernier étant réellement invité à imprégner de sa présence et de son rayonnement les différents services du centre.

La réussite est effectivement au rendez-vous dès lors que l'on se donne les moyens d'une inscription quasi naturelle et chaleureuse dans une équipe professionnelle, d'une autre présence professionnelle, très différente et rare, apte à enchainer ou à poétiser un quotidien, qui plus est en un espace-temps particulier où la disponibilité d'esprit des publics-bénéficiaires est, à priori, plus importante que dans d'autres cadres.

2) une proposition permanente de mise en proximité, de manière incidente ou, au contraire, de manière très organisée, des différents publics accueillis au centre d'accueil et d'éducation à l'environnement, ainsi que leurs accompagnants (professeurs, éducateurs, animateurs...) avec l'artiste-résident et de vivre avec lui des temps de rencontre et d'action où tout est possible (élaboration de micro-projets artistiques, temps de pratique artistique, parcours artistiquement conçus de découverte de l'environnement immédiat ou plus éloigné, échanges à propos de la recherche menée par l'artiste et à propos de ses œuvres, etc).

Les personnes que l'on cherche à toucher, via une résidence-Mi.A.A., sont plus particulièrement celles pouvant se sentir en éloignement ou du moins en situation d'intimidation vis-à-vis de la culture et de l'art. Au-delà de ces personnes, ce sont, plus généralement, toutes celles qui séjournent au centre des Argousiers que l'on se propose d'inclure dans la dynamique.

Ce sont donc sur ces objectifs que s'engagent le centre d'accueil et d'éducation à l'environnement et ses équipes ainsi que la fédération 62 de la ligue de l'enseignement.

Ce sont également sur ces objectifs, assimilés, que les artistes-candidats sont invités à postuler.

Afin d'aider les artistes à se déterminer, en tant que candidats, la fédération 62 de la ligue souhaite par ailleurs lister, ci-après, les axes pédagogiques privilégiés tout au long de l'année par le centre des Argousiers. Certains d'entre eux étant susceptibles de faire écho aux recherches et démarches artistiques des différents candidats.

- Susciter l'intérêt, la curiosité des enfants, des adolescents et des adultes pour les sujets liés à l'environnement et au respect des milieux naturels.
- Favoriser la prise de conscience de la diversité du monde animal et végétal, des milieux et de leurs spécificités.
- Apporter des connaissances théoriques et pratiques sur l'environnement au sens large.
- Initier l'enfant ou l'adolescent à une démarche scientifique, en stimulant son sens de l'observation, en orientant sa réflexion, son esprit critique.
- Permettre de découvrir différentes approches de la nature (scientifique, sensorielle, artistique, ludique, etc.), source de développement personnel, et qui pourront être réinvesties dans d'autres contextes.
- Rendre accessible les interactions entre l'homme et son milieu en expliquant les impacts de nos gestes quotidiens, afin que l'enfant ou l'adolescent se situe dans son contexte et réalise qu'il fait partie d'un système dont il est acteur, voir même pollueur.
- Donner les clefs pour devenir un véritable écocitoyen.
- Permettre à l'enfant, à l'adolescent et à l'adulte une prise de conscience de son corps par la mise en éveil des cinq sens.
- Faciliter le positionnement de l'enfant au sein d'un groupe en lui inculquant des valeurs morales de la vie en société telles que l'écoute, le respect des autres, la solidarité ou encore le partage, l'acceptation de la différence...

LES PUBLICS

Les groupes accueillis au centre sont principalement issus d'établissements scolaires du premier et du second degré. Il s'agit d'établissements scolaires du Montreuillois, du département du Pas-de-Calais, de la région des Hauts de France, mais aussi parfois de l'Étranger (Angleterre, Belgique, etc.) proposant un séjour de type *classe découverte* sur le territoire.

Ces groupes sont donc composés d'enfants et d'adolescents de 6 à 15 ans, ainsi que de leurs encadrants et accompagnants.

Il pourra également y avoir :

- des groupes de jeunes bénéficiant de séjours, hors temps scolaire, agréés par la Jeunesse et les sports,
- des groupes de personnes en situations de handicap, jeunes ou adultes (IME, séjours spécialisés, etc.),
- des groupes en camping sur le centre,
- des groupes de jeunes en réinsertion.

Il est porté à la connaissance des artistes-candidats qu'une mise en relation est possible, entre l'artiste retenu pour la résidence de la première période au centre des Argousiers et les différents artistes participant au CLÉA (contrat local d'éducation artistique) édition 2019 du Montreuillois. Ces artistes étant présents de début février à fin mai 2019 sur le territoire.

LE OU LES ARTISTES CANDIDATS

Les partenaires de la résidence-Mi.A.A. sont en mesure de préciser que les artistes plasticiens, français ou étrangers, mènent une recherche et une production s'inscrivant délibérément dans le champ de la création contemporaine.

Chaque artiste-candidat est, par ailleurs, invité à venir résider accompagné d'un ensemble d'œuvres ou, le cas échéant, de formes artistiques légères (performances, lectures, etc.) déjà réalisées et disponibles à des fins de diffusion intensive et régulièrement renouvelée au sein du centre des Argousiers ou éventuellement à sa périphérie. Cet ensemble d'œuvres pouvant être également complété d'un ensemble documentaire se rapportant au travail de l'artiste. Les modes de monstration de ces œuvres et documents sont également à considérer comme des pistes d'expérimentation

Chaque artiste retenu sera invité, au cours de son séjour, à exercer son regard sur le centre des Argousiers et sur ses activités et à en proposer toutes sortes de prolongements artistiques.

Il sera invité également à déployer sa force de proposition et son aptitude au rayonnement à travers le développement de *gestes artistiques*.

Ces gestes pourront être inspirés, par exemple, de grandes thématiques environnementales telles que le développement durable, les énergies renouvelables, ou encore des thématiques plus générales comme l'enfance ou l'adolescence, le souvenir, l'histoire du lieu, la présence, le partage, la liste est loin d'être close...

Il sera enfin invité à élaborer un discours structuré envers les publics reçus et leurs encadrants/accompagnants.

Chaque artiste-résident est assuré de recevoir l'appui du personnel du centre et de la fédération, notamment la chargée de mission en éducation artistique et culturelle de la ligue 62, le coordinateur et les animateurs des Argousiers.

Toutes ces personnes étant elles-mêmes invitées à être les premiers démultiplicateurs de la résidence-mission.

Sachant, en effet, que chaque artiste est missionné pour une période ne lui permettant pas, durant et après ce temps de présence, la prise en charge intégrale de toutes les actions qui viennent d'être énumérées, la mission d'appui artistique mise donc énormément, sur le principe de la démultiplication des apports de la présence artistique par les équipes professionnelles en jeu au sein du centre et de la fédération.

Elle mise tout autant sur le principe de l'autonomisation des équipes en prévision notamment de la poursuite du travail engagé, à l'issue de la durée de la mission.

Il s'agit, ensemble, de faire, de dire et de ressentir.

RÉMUNÉRATION

En ce qui concerne la rémunération de chaque artiste retenu, **le coût total employeur ne pourra, en aucun cas, excéder, pour les six semaines de résidence, 6 000 euros** (six mille euros).

Ces moyens ont pu être mobilisés conjointement par le ministère de la culture – direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC) et par la ligue de l'enseignement, fédération Pas-de-Calais

Le coût total employeur recouvre précisément la rémunération à proprement parler, les charges et cotisations afférentes et si l'artiste est concerné, les droits d'auteur ainsi que les droits de présentation des œuvres amenées sur le centre des Argousiers .

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi généralement le plus approprié est le régime général.

Obligations : détenir un numéro de SIRET et être affilié à un organisme de cotisations sociales (AGESSA, Maison des artistes, auto-entreprise...).

Il est ici précisé qu'il s'agit, pour cette résidence d'une mission à temps plein, en toute exclusivité (cette condition est impérative).

Le logement et les repas sont pris en charge par la ligue de l'enseignement durant la résidence-mission. L'artiste pourra prendre ses déjeuners et soupers aux Argousiers.

Il est nécessaire pour lui de posséder un véhicule, afin d'assurer les trajets entre l'hébergement et le centre, si l'hébergement est à l'extérieur de la structure, ou encore à l'occasion d'autres déplacements que sa mission pourra susciter. Les frais de ces déplacements sont pris en charge par la Ligue.

Au centre « Les Argousiers » l'artiste aura la possibilité d'utiliser le téléphone et le fax sur simple demande. Une borne WIFI, permet l'accès à Internet sur l'ensemble du centre.

Les frais de transport des œuvres de l'artiste, acheminées au centre des Argousiers à des fins de diffusion durant son temps de résidence sont également assurés par la ligue.

Un budget pourra également être consacré aux éventuels besoins en matière de fongibles et de petites fournitures. Ce budget ne pourra pas excéder 500 Euros.

3 – FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-Mi.A.A.

Chaque candidat est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre les communautés au travail et en séjour au centre des Argousiers Il maîtrise l'usage oral de la langue

française.

Les éléments à fournir constituent un ensemble, d'un seul tenant de préférence, à adresser, par voie électronique uniquement, sous format, PDF à l'adresse ecappoen@ligue62.org

Cet ensemble comprend :

- 1- Un dossier artistique présentant la démarche et la production artistiques du candidat
- 2- un Curriculum Vitae
- 3- une lettre de motivation confirmant son acceptation du principe de présence exclusive et faisant état d'un certain nombre de pistes qui seront empruntées au cours de la résidence-Mi.A.A.
- 4- une liste des œuvres et vidéos ou performances voire d'éléments documentaires complémentaires, que le candidat propose de diffuser durant la résidence-Mi.A.A.
- 5- Une attestation de responsabilité civile professionnelle.

L'ensemble est à envoyer pour le **vendredi 18 janvier 2019 dernier délai.**

Renseignements :

Elodie CAPPOEN, Chargée de mission Education Artistique et Culturelle
Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais
[ecappoen@ligue62](mailto:ecappoen@ligue62.org) 06 81 62 58 33

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT :

La ligue de l'enseignement est le premier mouvement d'éducation populaire de France, riche de près de 30 000 associations locales, réunies au sein de 102 fédérations départementales. Ce réseau concourt depuis toujours à la démocratisation de la culture en accompagnant l'école, les collectivités locales, le milieu associatif et les citoyens.

www.ligue62.org

LE CENTRE LES ARGOUSIERS

Le centre d'accueil et d'éducation à l'environnement de Merlimont est un l'un des sites pilotes du projet de la ligue de l'enseignement, fédération Pas-de-Calais, sur le littoral.

Le centre des Argousiers est labellisé CED (citoyenneté, environnement et développement durable), un label de qualité interne à la ligue de l'enseignement pour les centres d'accueil de séjours. Il s'agit d'une démarche, conçue par les équipes pédagogiques du réseau de la ligue de l'enseignement, qui concerne aussi bien les activités éducatives que le mode de fonctionnement des centres. C'est un projet en lien avec les programmes de l'éducation nationale : généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Le centre d'hébergement hôtelier des Argousiers est le lieu adapté pour l'organisation de classes de découvertes, de séjours vacances, d'accueils de groupes, de séjours familles. C'est à la fois un lieu de vacances, d'éducation et de formation. Il peut accueillir tous types de séjours.

Centre de vacances Les Argousiers

236 avenue de la plage

62 155 Merlimont

www.lesargousiers.e-monsite.com/pages/le-centre-les-argousiers/